

15 juin 2026

Stop au pilotage par le fait divers :

Des moyens pour prévenir,
pas pour se justifier.



L'émotion suscitée par le meurtre de la petite Lyhanna est immense et partagée par l'ensemble des professionnel·les du monde judiciaire.

Mais une nouvelle fois, la réponse institutionnelle prend la forme d'une commande urgente adressée aux services. Les procureurs généraux sont convoqués dès le lendemain place Vendôme. Les services de gendarmerie passés au crible... Et l'administration pénitentiaire, pourtant hors de toute responsabilité, n'est pas exempte de cette frénésie.

Depuis le 9 juin, les SPIP doivent, séance tenante, recenser en données chiffrées le nombre de suivis des auteurs de violences intrafamiliales ou sexuelles envers les mineurs et/ou les femmes aux fins de savoir :

- la date de fin de leur peine ou de sortie de détention,
- les rapports d'incident,
- les rapports d'évaluation initiale,
- les convocations honorées ou non,
- la fréquence du suivi,
- les éléments de l'accompagnement entrepris, dans le respect des instructions particulières des magistrat·es, etc...

Chaque SPIP fait œuvre créative, voire zélée. Certains élargissant la requête aux violences, aux VIF, aux détentions d'images à caractère pédopornographique, à l'assurance d'hébergement des SSJ, aux contacts pris par le SPIP avec les victimes, etc.

La DGAP, rappelant, de son côté, la vigilance renforcée relative aux fins de peine dans les 3 mois, aux SSJ, surveillance de sûreté et surveillance judiciaire.

Cette demande est présentée comme une priorité relative : soit pour la fin de la semaine dans certains services, d'autres pour le lendemain, et certains pour le 14 juillet 2026

La forme du relevé s'opère à la guise des services : un tableau rempli par les CPIP, ou un relevé des données par les DPIP, l'organisation de revues de dossiers, etc.

Pour le **SNEPAP-FSU**, les données renseignées dans l'urgence pour donner le change dans les médias, ne reflètent pas la réalité pérenne des accompagnements des services judiciaires et pénitentiaires.

Ces éléments demandés par la DGAP montrent combien celle-ci est déconnectée et ignorante des missions quotidiennes des SPIP.

Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris ☎ Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr



Le drame de Lyhanna dévoile l'évidence : **le bateau judiciaire prend l'eau de toute part, depuis des années.**

En lieu et **place de solidarité, certains services cherchent responsables** et coupables, demandant, par exemple, de pointer les rapports d'incident restés sans réponse des JAP.

Pourtant, tout-es les professionnel·les de la chaîne pénale (Force de Sécurité Intérieure, magistrat·es, personnels travaillant en SPIP ou en établissements pénitentiaires) et les partenaires de droit commun (psychiatres, ASS, CIP...) exercent leurs missions dans des contextes de sous-effectifs chroniques et d'empilement législatif, sans qu'aucune solution pérenne ne soit apportée malgré les **nombreuses alertes**.

Pour le **SNEPAP-FSU**, les livrer à la vindicte populaire est une vile manœuvre de désignation d'un bouc émissaire. Renvoyer la responsabilité à la seule faute humaine est un outrage. Ces tentatives de mise en cause individuelle des professionnel·les de la chaîne pénale occultent un fait essentiel : ces **problématiques sont systémiques** ! C'est l'État qui place ces agents dans cette situation !

Le manque de moyens budgétaires, les recrutements insuffisants et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur 2, concourent à la fatigue professionnelle, à la déshumanisation des relations, voire à la maltraitance des usagers ou encore à l'étiement des délais de traitements des dossiers.

Depuis l'arrivée du ministre, les services judiciaires et pénitentiaires sont confrontés à une **succession de priorités nationales** (terrorisme, VIF, narcotrafiquants...) qui changent au gré de l'actualité, des faits divers et d'une idéologie démagogue, insécurisant les pratiques professionnelles.

Peu importe la teneur de l'accompagnement des publics et la prévention efficace de la récidive, la prise en charge des narcotrafiquants, nouvelle priorité, vient se superposer à celle des VIF et entraîne la création de nouvelles places de prison. Elle déloge des locaux et élude les publics terroristes et radicalisés... passés de mode.

Si des améliorations sont toujours possibles, les injonctions ministérielles **provoquent l'effet inverse** de celui recherché. Ces orientations tant pressantes qu'oppressantes perturbent les agents - pourtant aguerris et consciencieux - et dispersent les organisations de travail, à tel point que des dossiers sensibles (et moins à la mode !) sont mis de côté pour répondre aux commandes du ministre.

L'exemple de l'affaire Lyhanna est parlant : Tout le monde cesse son activité pour se justifier et répondre à la énième découverte du Garde : les AICS !

Pour le **SNEPAP-FSU**, le Garde enfonce des portes ouvertes et met encore plus à mal les fragiles étais de la chaîne pénale : l'intégrité et l'investissement des professionnel·les.

De plus, pour nous, cette effervescence n'aurait pas lieu si les **SPIP étaient dotés d'outils de pilotage** dignes de ce nom. Or, il n'en est rien. À l'ère de l'Intelligence Artificielle, les SPIP (donc les PA et les DPIP !) en sont encore à bâtonner et aux tableaux Excel !

Notons que si l'équipe projet Prisme, a su créer pour l'occasion, dans un temps record, un requêteur recensant les infractions à caractère sexuel, il est urgent que le ministère de la justice et la DGAP mettent en lumière l'activité réelle des services via des **tableaux de bord efficaces et précis, révélateurs de l'étendue, de la diversité et de la technicité des interventions des SPIP**.

Les **mobilisations actuelles autour des violences sexuelles et intrafamiliales traduisent une exigence sociale forte et légitime** que le **SNEPAP-FSU** soutient.

Le constat populaire est alarmant. Il pointe un problème sociétal et la problématique structurelle de la fonction publique : la dégradation du service rendu aux citoyens.

COMMUNIQUÉ NATIONAL

Pour le **SNEPAP-FSU**, si le monde judiciaire doit rendre des comptes à la société, continuer à empiler des priorités prioritaires sur des priorités urgentes, **sans moyen humain pour les traiter**, ne peut que conduire à d'autres drames.

Pour nous l'allocation de moyens financiers et humains pour répondre aux besoins de la justice permettra de satisfaire l'exigence légitime de l'opinion publique.



Syndical National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

12-14 rue Charles FOURIER — 75013 Paris Tel : 06.43.17.25.05
mail : Snepap@fsu.fr Site internet : Snepap-fsu.fr

